



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

baccalauréat

Question écrite n° 115968

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la question de la défection massive des correcteurs de copies lors des épreuves facultatives, d'option ou même écrites du baccalauréat. Ainsi, lors des épreuves orales des élèves sont obligés de repartir sans être interrogés et lors des épreuves écrites de nombreux paquets de copies ne sont pas récupérés par leur correcteur. Cette situation très préoccupante pénalise tant les élèves que les enseignants qui s'acquittent consciencieusement de leurs obligations. Aussi, elle le prie de lui indiquer, pour 2010, le nombre exact de ces défaillances pour l'académie de Paris et les disciplines concernées et de lui préciser quelles mesures pourraient être prises pour que ces tâches statutaires soient réellement effectuées par tous les enseignants.

Texte de la réponse

Le service interacadémique des examens et concours (SIEC) d'Île-de-France estime le taux moyen d'absence à 9 % des correcteurs convoqués. Ces absences affectent l'ensemble des disciplines. Cela représente approximativement 460 correcteurs sur l'académie de Paris à la session 2011 du baccalauréat. Ces absences de dernière minute sont principalement liées à des arrêts de travail communiqués tardivement (souvent le jour même). Un certain nombre de professeurs sont néanmoins prévus pour effectuer les remplacements « au pied levé ». Il n'y a donc pas de défection massive enregistrée mais parfois quelques tensions dans certaines disciplines optionnelles ou facultatives dites « rares » où le vivier des correcteurs n'est pas suffisant pour « absorber » des absences imprévues. Dans ce dernier cas, il peut arriver que l'épreuve orale du candidat soit reportée sans conséquence fâcheuse pour ce dernier puisque ces épreuves se déroulent en amont des sessions d'examens. Dans tous les cas, ces absences sont réglées dans les meilleurs délais et ne pénalisent pas les candidats.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115968

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 2 août 2011, page 8301

Réponse publiée le : 22 novembre 2011, page 12331